

MOBILISATION NATIONALE DU 24 janvier 2020 LES CHASUBLES BLEUES ENCORE ET TOUJOURS



20 JANVIER 2020

La fédération CFTC FAE a été reçue en bilatérale par le secrétaire d'état Olivier DUSSOPT pour évoquer le volet pénibilité du projet de loi retraite.

Pour nous le compte n'y est pas et la méthode pratiquée amène inévitablement vers l'incompréhension.

La méthode c'est celle du déterminisme qui pour rappel est lié au principe de causalité. Dans les mêmes conditions, les mêmes causes produisent les mêmes effets. C'est d'expérience que nous parlons, nous avons vécu cette méthodologie avec la loi de transformation de la fonction publique, puis dernièrement sur la réforme des congés bonifiés et maintenant avec le projet de réforme des retraites.

Sujet éminemment important qui nécessite l'adhésion de tous pour mener à bien ce projet de société et de solidarité.

Ce sont trop souvent les intérêts partisans qui prennent le dessus, les agents méritent mieux que ça.

A l'instar de nos préavis de grève **du 24 septembre, du 5 décembre, du 17 décembre 2019** la CFTC FAE a de nouveau déposé un préavis de grève pour le vendredi 24 janvier 2020 à partir de 00h00 pour permettre aux organisations syndicales affiliées qui le souhaitent et sous la forme qu'elles désirent de manifester leur agacement, leur mécontentement d'une vision réductrice et peu ambitieuse de cette future réforme.

Nous le martelons, la concertation, la discussion, la négociation sont dans notre ADN en tant que syndicaliste responsable, progressiste et réformiste. Mais de guerre lasse, les fins de non-recevoir sont une injure au dialogue social.

La CFTC FAE exige que:

- Dans le cadre du transfert de la catégorie active vers le C2P (compte professionnel de prévention), la CFTC demande à ce que tous les emplois «catégorie active» soient basculés vers le C2P avec les mêmes critères de pénibilité et d'âge, sinon cela reviendrait à considérer que certains métiers ne sont plus pénibles,
- La règle doit rester d'un départ anticipé à 57 ans pour l'essentiel des métiers, sachant que les métiers régaliens doivent bénéficier d'une approche particulière (ce que le gouvernement vient d'entériner),
- Les 4 critères de pénibilité supprimés soient réintégrés,
- Les risques psychosociaux soient traités dans le cadre de la pénibilité et du C2P (stress, burn-out, etc...),
- Les ouvriers de l'état fassent l'objet d'une réflexion particulière concernant la pénibilité de leurs professions,
- Des négociations soient ouvertes auprès des ministères concernés sur l'ensemble des problématiques liées à l'usure professionnelle et que l'ensemble des organisations des personnels soit invité à prendre part aux échanges.

Pour la CFTC FAE il faut avant tout régler les problèmes liés à l'indemnitaire, aux salaires (point d'indice gelé), à l'action sociale, au bien-être au travail, à la participation des employeurs aux complémentaires santé, à la participation employeur aux complémentaires retraite ... la liste est non exhaustive mais elle doit avoir le mérite de rapprocher les salariés du privé de ceux du public pour aboutir enfin à une réforme juste, équitable et presque universelle.